



Le 9 janvier 2024

LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION

La Municipalité de Saint-Ulric informe ses résidents de la levée de l'avis d'ébullition de l'eau potable pour l'ensemble de son territoire. Rappelons que cet avis d'ébullition était en vigueur depuis le 19 décembre 2023. Il n'est donc dorénavant plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre grande collaboration.

Francine Massé
Secrétaire-trésorière-adjointe
Municipalité de Saint-Ulric
128, Ave Ulric-Tessier
Saint-Ulric Qc
G0J 3H0
Web : www.st-ulric.ca
Tel: 418-737-4341